

On procédurié

Autor(en): **L.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ».** — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Fr. 1 50
- Favey, Grognez et l'Assesseur,** récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen » 2 50
- La vilhe melice daò canton de Vaud,** par C.-C. Denéréaz » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Tè,** par L. Favrat (encore quelques exemplaires) » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

VINGT MOTS!

NOTRE article de samedi dernier, sur le « toast à la patrie » et les « patriotards », n'a pas été du goût de tout le monde. Nous nous y attendions. Nous n'avons, d'ailleurs, nullement cherché à contenter tout le monde. Nous avons tout simplement et tout franchement exprimé notre opinion.

Quelques-uns se seront, sans doute, sentis piqués — il est si difficile, à moins de ne rien dire, de ne pas piquer quelqu'un peu ou prou.

Il est évident que celui de nos lecteurs qui a un ou plusieurs toasts à la patrie sur la conscience ne peut partager notre avis. Pas plus, d'ailleurs, celui qui couve péniblement, depuis quelques semaines, un pareil toast, et qui ne saurait tolérer qu'on vienne peut-être le priver de se l'entendre déclamer, d'une voix tonitruante, en débutant par l'exorde quasi traditionnel :

« Messieurs et chers concitoyens. On vient me demander de porter le toast à la patrie. Pris à l'improviste, vous comprendrez mon embarras. Je ne suis pas orateur, vous le savez — « bien que je ne manque jamais une occasion de prendre la parole », pourrait-il ajouter. — Il est, dans cette assemblée, nombre de personnes mieux qualifiées que moi pour accepter pareil honneur. Enfin, je ferai de mon mieux — il n'ose, pourtant, comme Méphistophélès, dans *Faust*, ajouter « Pour n'ennuyer personne » — je compte sur toute votre indulgence « etc., etc. »

Allez, cher Monsieur, allez; l'indulgence de vos auditeurs vous est acquise; elle est du reste, peut-être, tout le secret de votre éloquence.

Un vieil et fidèle ami du *Conteur*, au jugement sûr, qui ne partage non plus notre avis et nous l'a dit sans détour, nous a fait particulièrement plaisir en nous citant, à l'appui de son opinion, un toast de *quinze à vingt mots, au maximum*, porté jadis par Jules Eytel, dans une de nos grandes manifestations patriotiques.

Cette citation, invoquée contre nous, dans un très bon sentiment, nous le reconnaissons, nous fut la plus précieuse approbation de notre manière de voir.

Un toast de *vingt mots* au maximum, mais c'est tout ce que nous demandons. Et c'est aussi tout ce qu'il faut à un orateur comme l'étaient Jules Eytel, Druey, Louis Ruchonnet, Paul

Ceresole, Victor Perrin, pour ne citer que ceux-là, d'entre les morts; *vingt mots!* c'est tout ce qu'il leur fallait pour dire beaucoup de choses et les bien dire. Tout le monde avait entendu, tout le monde avait compris, tout le monde était saisi.

Et nous ne sommes pas seul à penser que le toast à la patrie, tel qu'on le conçoit communément, n'est pas le nec plus ultra du patriotisme. Nous sommes même en très bonne compagnie pour penser ainsi.

Qu'on nous permette, en effet, de rappeler encore un court passage d'une page exquise de Philippe Monnier, intitulée *Le 1^{er} Août* et extraite du charmant volume « Mon village ». Un court passage seulement, disons-nous, car cette page délicieuse a déjà été reproduite, cette semaine même, par quelques-uns de nos confrères, à l'occasion de la Fête nationale du 1^{er} Août.

Voici donc ce que disait Philippe Monnier, que la mort vient, hélas! de nous enlever brusquement.

« Cette fête du Premier-Août est une fête que j'aime. De beaucoup de fêtes où j'ai assisté, et où sans doute j'assisterai encore, elle me sourit entre toutes par son caractère de modestie, de simplicité, d'intimité discrète et d'allégresse fine. Elle n'exige point d'apparat, ni ne donne de la peine aux personnes. Elle se commémore, pour ainsi parler, à huis-clos. Elle ne fait presque pas de bruit.

« On doit remarquer que nous avons galvaudé le sentiment de la joie. Pour nous réjouir, c'est maintenant tout une affaire. Il y faut une longue et laborieuse préparation. Il y a des comités institués d'avance qui discutent à perte de vue et entrent dans les détails. Ils nomment des commissions, se répartissent les discours, et ils se chamaillent aussi sur les cocardes, de telle sorte que la joie qu'ils promulguent est une joie commandée, une joie patenlée et officielle, qu'on dirait défrachée.

« Au contraire, la fête du Premier-Août, au moins telle que la célèbre mon village, se distingue en ce sens qu'elle échappe à ces soins. Elle est comme un peu de bonheur qui naît un soir dans une famille et la gonfle autour de son foyer. Elle évite l'embarras et, chose à observer, alors qu'elle est destinée à commémorer la patrie, elle ne porte justement *point de toast à la patrie*. Voilà qui est extrêmement curieux.

« Chez nous, vers les huit heures, on sonne les cloches, et puis on s'en va sur la côte allumer un grand feu. Et puis, des fois, si on sait des chansons, on les chante. Et puis, bonsoir la compagnie! c'est là tout.

« C'est là tout, et c'est pourtant assez pour que de cette festivité sans apprêt, en quelque sorte improvisée, se dégage un sentiment grave et doux, quoique faible, qui manque quelquefois à des processions plus glorieuses et à des pompes environnées d'un plus riche appareil. C'est que les cloches qui chantent, la flamme qui s'élève dans la nuit, les voix qui s'unissent d'elles-mêmes sous les étoiles, renferment peut-être plus de signification, expriment peut-être plus fidèlement le mystère enfoui au fond des âmes

close, que les passages les plus éloquents de nos orateurs attitrés... »

Philippe Monnier avait bien raison.

Autre témoignage. Un de nos journaux rendant compte de la célébration de la fête du 1^{er} août dans la contrée où il se publie, dit ceci :

« La soirée du 1^{er} août 1911 fut parfaite sous tous les rapports; par son caractère essentiellement populaire et par l'excellence de son programme, elle est pour tous une heureuse haïte, un instant de délassement; cette fête, telle que nous la comprenons, *sans banquets, ni discours*, sans coups de canon et sans flâfa, contribue plus que d'autres à rehausser l'idée de la Patrie et à augmenter notre amour pour elle. »

Il faut décidément croire que les grandes harangues à la patrie ne répondent pas précisément à un besoin de beaucoup de citoyens dont le sincère patriotisme n'est cependant point douteux. J. M.

Premier prix. — Après un concours de course à pied, le vainqueur, abattu, moulu, les jambes flageollantes, les bras pendants, s'en vient, soutenu par deux camarades, chercher son prix.

— Bravo! Monsieur, fait le président du concours, en remettant une enveloppe au gagnant, le premier prix vous est décerné. Le voici: c'est une entrée gratuite et personnelle, pour ce soir, au grand bal du Casino.

ON PROCÉDURÉ

DANIET Daubosson était on procédurié que s'est zu ruina ein zecagné. L'étai n'a fameusa pratiqua por lè z'avocats que cognesai tis, m'a s'étai adî disputa avoé leu quand l'est que faillesai paî lè frès. L'avai dzurà de sé revendi dé l'avocat Tzeison que l'ai avai fè peidré on biau procès rappô à n'a portâie dé goretz que Dzosetto fretai lai avai veindus et qu'ètions crévâ daò rodjet.

Assebin ruminavé dû grand teimps quinna crass porai bin fêrè, quand l'appreind que l'avocat Tzeison devisé vendi lo leindeman aò veladzo por baillî n'a conférence contré la loi fédérale sur lè tsemeins dé fer.

Or eindrai, dezè Daubesson, vouaique me n'affère. Démoravé justamein dé coùta d'aò cabaret dé coumouna iò la conférence s'è fasaî.

Et dû que l'avocat eût coumeinci à batolli, Daubosson va mettè n'a cordetta aò pi dé derai de son caïon et vint l'attatzi à la baraque dé son curti têt près dé la pintâ. L'avai passâ l'autro bet de la cordetta à son boëbo qu'étai dein lo curti et lai avai de dé la trevouni boun adrai. Iò lo pourro caïon fasaî dai bouailaîs dé la metsance.

L'avocat qu'étai ein patzi dé dévesa, fasaî n'a mena d'aò diablo et demanda aò syndico dé fêrè botzi cliâ concurrence.

— Diablo lo pas! que crié Daubosson; l'à atan dé drai què vò, lè assebin attatzi aò barreau!

L. D.